

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Louise FRESNAIS (excusée)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

votants : 10

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion.

Le maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour : tarifs 2022 pour le service assainissement et signature d'une convention avec la SAUR pour la maintenance des poteaux incendie de la commune. Le conseil municipal approuve l'ajout de ces deux points.

- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur.

Le maire informe le conseil que la commune peut adhérer à ce groupement d'achat, l'objectif étant de bénéficier de tarifs préférentiels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN au groupement de commandes et il charge le maire d'en informer le SDEI. Il autorise le maire à signer tout acte relatif à cette convention d'achat.

- SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA SAUR – MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement les éléments de lutte contre les incendies, la commune de Sacierges Saint Martin souhaite confier la mission de surveillance des poteaux incendie situés sur le territoire (ceux situés sur domaine privés sont exclus) à une société.

Le maire présente aux élus un projet de convention triennale avec la SAUR pour le contrôle des 6 poteaux incendie de la commune.

Après discussion, le conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer la convention avec la SAUR

- TARIFS ASSAINISSEMENT 2022

Le maire informe le conseil municipal que les tarifs de la redevance de l'assainissement doivent être reconduits ou modifiés pour 2022.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la reconduction des tarifs sur 2022.

Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 seront appliqués. Ils se détaillent de la manière suivante :

- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif, la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT/m³

- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif et non raccordées au réseau d'eau potable la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT x 30 m³, soit 48 € par habitant de la maison.

- TRAVAUX D'ISOLATION DU GITE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le maire rappelle que la commune a obtenu une subvention DETR pour l'isolation au gîte communal, à hauteur de 15 017,28 euros.

Il a demandé aux entreprises d'actualiser les devis ; il les présente au conseil municipal.

Après examen des devis, le conseil municipal retient le devis de **Thierry RENAUD, pour un montant HT de 37 204,20 euros.**

	Montant HT	DETR	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
TRVX - Gîte devis Renaud 36370	37 204,20 €	15 017,28 €	22 186,92 €	7 440,84 €	29 627,76 €	44 645,04 €

QUESTIONS DIVERSES

- Eaux pluviales Rue des Ardillés : Le maire donne lecture de deux courriers relatifs à des désagréments en lien avec l'écoulement des eaux pluviales. Après avoir envisagé plusieurs propositions de travaux, le maire et son adjoint prendront rendez-vous avec les riverains pour décider des aménagements à réaliser au vu de la configuration du terrain.

- Projet TERRÉAL : Ce projet de carrière avait déjà été évoqué lors de l'élaboration du PLUi. Les études sont réalisées et le schéma régional des carrières a classé le site en carrière exploitable ; cela figure également dans la charte du PNR Brenne.

La carrière sera exploitée pour 60% sur le territoire de Sacierges et 40% sur celui de Roussines (entre La Croix de la Barre et Le Joux).

Avant de débiter en 2024, le projet d'exploitation sera soumis à enquête publique en 2023.

Dans ce genre de projet, le maire précise que la commune n'est pas consultée pour avis à donner.

- Location du logement communal de Chéniers : La commune a lancé la procédure d'expulsion et celle de saisie conservatoire.

- Remplacement de Mme Demousseau : La commune cherche toujours une personne très disponible pour remplacer Mme Demousseau pendant ses congés. L'appel à un prestataire extérieur pour le ménage pourrait être également envisagé. Les élus souhaitent avoir une solution pour l'année à venir.

- La Rur@linette : L'Association départementale Familles Rurales propose un service itinérant, ouvert à tous, pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives sur Internet. Le camping-car Rur@linette stationnera à Sacierges, sur la place, chaque 4^{ème} vendredi du mois. Le bulletin présentera ce service.

Fin de séance : 22h00